

Nouméa, le 22 décembre 2022

Monsieur Vincent GRISONNET
Service de l'Aménagement et de
l'Urbanisme
Direction de l'Aménagement, de
l'Équipement et des Moyens
PROVINCE SUD
24 route de la Baie des Dames
BP L1 - 98849 NOUMEA CEDEX

N/réf. : D/12-2022/001116

Objet : Avis de la CCI dans le cadre de l'enquête administrative relative à la révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Boulouparis

Monsieur,

Par courriel en date du 10 novembre 2022, vous avez sollicité l'avis de la CCI-NC dans le cadre de l'enquête administrative relative à la révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis.

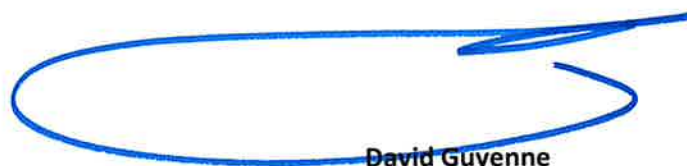
L'examen du projet de PUD révisé a été enrichi par une présentation complémentaire aux membres de la commission avis de la Mairie de Boulouparis que nous remercions vivement.

La CCI-NC relève que ce PUD a fait l'objet de travaux préparatoires approfondis autour du parti pris d'assumer le fait qu'il y a plusieurs lieux de vie distincts dans une même commune. Elle a pris acte des ambitions et de la volonté de la commune en matière de développement économique, notamment à travers les zones prévues à cet effet au village, à Tomo et, pour des commerces de proximité, à l'entrée de Port Ouenghi.

La CCI-NC émet **un avis favorable** à propos du PUD révisé de Boulouparis, porté par une vision d'ensemble, qu'elle tient à saluer, pour la commune de Boulouparis.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée

Le Président,



David Guyenne

